

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1898**

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 4°

objet : Pont Schuman - Coordination Sécurité et Protection de la Santé (phases conception et réalisation) pour l'aménagement des voiries des quais Gillet, Gare d'Eau et avenue de Birmingham - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1898**

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 4°

objet : **Pont Schuman - Coordination Sécurité et Protection de la Santé (phases conception et réalisation) pour l'aménagement des voiries des quais Gillet, Gare d'Eau et avenue de Birmingham - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération sur laquelle porte la mission du coordonnateur est classée en catégorie 1 dans le domaine du génie civil. Les travaux relatifs à cette mission, qui seront concomitants à la réalisation du pont Schuman, aux travaux du tunnel de la Croix-Rousse et à l'opération d'aménagement des bas-ports du quai Gillet (rives de Saône), sont répartis sur les trois secteurs géographiques suivants : secteur Serin/Entrepôts, secteur Gillet, secteur Gare d'Eau, représentant un total de 71 000 mètres carrés de voiries, trottoirs et espaces verts.

Le présent dossier concerne le marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour la conception et la réalisation de l'aménagement des voiries des quais Gillet, Gare d'Eau et avenue de Birmingham à Lyon 9° et 4° dont la consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette mission, classée en catégorie 1, s'exerce dans le cadre du projet global regroupant la construction d'un nouveau pont sur la Saône (Pont Schuman), la rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse et l'aménagement des berges de Saône, plus particulièrement l'opération de l'aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'Eau et de l'avenue de Birmingham à Lyon 9° et 4°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 octobre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Presents, pour un montant de 79 572 € HT, soit 95 168,11 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour la conception et la réalisation de l'aménagement des voiries des quais Gillet, Gare d'Eau et avenue de Birmingham à Lyon 9° et 4°, et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Presents, pour un montant total de 79 572 € HT, soit 95 168,11 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0934, le 6 juillet 2009 pour la somme de 13 400 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 203 100 - fonction 824 - opération 0934.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.